



Donald Trump prononce un discours sur les droits de douane réciproques avec l'aide d'un graphique dans la roseraie de la Maison-Blanche à Washington, le 2 avril 2025. (Image d'illustration)

BILAN 2025

1 janvier 2026

2025 ou le feu d'artifice du Liberation Day

Le 2 avril 2025, Donald Trump a transformé l'annonce de nouveaux droits de douane en acte de rupture historique. Derrière le spectaculaire « Liberation Day », le président américain ne s'est pas contenté de relancer un protectionnisme brutal. Les débris de ce feu d'artifice politique pourraient durablement bouleverser l'économie et les relations internationales.

 Jean-Marc Siroën ↗

5 min de lecture

 PARTAGER

 CLASSER

 Écoutez cet article 6:33min

Le 2 avril, devant un public choisi, le Président annonçait la fixation d'un droit de douane de 10% pour tous. S'y ajoutait une surtaxe proportionnée au déficit commercial des Etats-Unis : 20% pour l'Union Européenne, 34% pour la Chine, 46% pour le Vietnam, etc.

Dans la logique transactionnelle du Président, l'annonce de ces « droits réciproques » fixés à des niveaux élevés, voire aberrants, relevait d'une stratégie de négociation très basique : partir de haut pour ensuite consentir des baisses qui éviteraient les représailles. De fait, les négociations ont abouti à des droits un peu plus faibles que ceux annoncés, mais qui restent exceptionnellement élevés. À la suite du piteux « accord » de Turnberry du 27 juillet, négocié par la Présidente de la [Commission européenne](#) autour du terrain de golf écossais de Donald Trump, ce serait 15 % au lieu des 30 % annoncés (les 10 % basiques + les 20 % « réciproques »). Si, environ 30 % des

exportations européennes, dont le matériel aéronautique et les médicaments génériques, pourraient être exonérées de la surtaxe, l'Union européenne a dû concéder la libre entrée des importations en provenance des Etats-Unis, conception très trumpo-orwellienne de la « réciprocité ».

Quoi qu'il en soit, les droits de douane moyens des Etats-Unis se situent aujourd'hui autour de 20 % (environ 2 % au début de Trump 1), un des plus hauts niveaux de son histoire qui rejoint le sommet atteint au début des années 1930 à la suite de la fameuse et funeste loi Smoot-Hawley. Cet épisode avait laissé de tels souvenirs que les administrations Roosevelt, puis Truman, se rallierent à une baisse progressive et concertée des droits de douane sous l'égide d'un GATT créé à cet effet en 1947. À partir des années 1990, la plupart des pays en développement, notamment asiatiques, se rallierent à cet abaissement. Un effort jugé insuffisant comme, selon l'administration américaine, le prouverait le déficit commercial et à condition d'oublier l'excédent dans les échanges de services et d'en ignorer les causes macroéconomiques : déficit budgétaire, endettement (de l'État et des ménages), sous-épargne associée à une surconsommation.

Mais le plus important est encore ailleurs. Le grand show télévisé du 2 avril ne se contente pas d'annoncer le retour du protectionnisme. Il acte aussi et surtout une rupture historique qui restera dans les mémoires comme un des épisodes les plus transgressifs de l'histoire américaine. Augmenter les droits de douane est une chose. La façon de le faire en est une autre.

À lire aussi

La Chine se lance dans une campagne d'augmentation du salaire minimum par région et voilà pourquoi c'est une révolution pour elle comme pour nous

Jean-François Di Meglio

Transgressif, le 2 avril l'est aussi sur le plan institutionnel puisqu'il remet en cause ce fondement même de la démocratie américaine qu'est la séparation des pouvoirs. L'article 1 de la Constitution confie en effet au Congrès la responsabilité de la politique commerciale. Au fil du temps, le législatif avait bien voté quelques lois qui déléguait certaines de ses compétences à l'exécutif. Donald Trump s'est ainsi prévalu de l'*International Emergency Economic Powers Act* (IEEPA) de 1977 pour augmenter les droits de douane sans passer par le Congrès ce qui l'oblige à considérer que la sécurité des Etats-Unis justifie la mise en place de mesures urgentes. Évidemment,

personne à l'exception de lui-même (et, peut-être, de ses conseillers), n'avait jusque-là identifié le danger tellement imminent qu'il ne permettait pas d'attendre le vote du Congrès. D'ailleurs, ni le Tribunal de commerce international des Etats-Unis, ni la Cour d'appel fédérale n'ont suivi cette interprétation très trumpienne de la loi. Il reviendra donc à la Cour suprême de trancher. Bien que jusque-là très complaisante avec le Président, il serait improbable que, cette fois, elle lui donne raison.

La déclaration du 2 avril est également transgressive par rapport au droit international. En effet, la mise en place de la nouvelle grille tarifaire viole les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, ratifiée par les Etats-Unis il y a maintenant plus de trente ans. En individualisant les droits de douane, les Etats-Unis s'affranchissent ainsi de l'article 1 du GATT qui impose aux pays membres d'appliquer la « clause de la nation la plus favorisée ». En clair, les droits de douane et, plus généralement, les règles commerciales, doivent s'appliquer de la même façon à tous les pays membres[1]. Si la taxe de 10 % respecte formellement cette règle, le tableau du 2 avril affiche des surtaxes qui la violent. Autre transgression, le fait que les Etats-Unis, comme les autres membres de l'OMC, s'engagent à plafonner la plupart de leurs droits de douane (droits dits « consolidés »). Or, le niveau des tarifs « réciproques » annoncés par Trump a réduit ces plafonds en poussière.

Ces violations des règles du commerce international, que les Etats-Unis avaient portées, ne sont pourtant qu'un épiphénomène d'une transgression plus générale et plus inquiétante encore puisqu'elle remet en cause leur doctrine des relations internationales sans pour autant proposer d'alternative convaincante.

Certes, le revirement orchestré par Donald Trump, ne tombe pas du ciel. Il a été préparé et trouve même ses racines dans deux siècles de l'histoire américaine où figurent quelques Présidents très appréciés de Donald Trump : l'isolationniste James Monroe, le protectionniste William McKinley, l'expansionniste Theodore Roosevelt.

À lire aussi

Toujours plus riches, toujours plus malheureux ? Mais l'argent est-il vraiment en cause ?

François Facchini

Mais après la Seconde Guerre mondiale, c'était la vision des présidents démocrates Wilson, Roosevelt et Truman qui avait structuré la politique internationale des Etats-Unis. Elle était internationaliste plutôt qu'isolationniste, libre-échangiste plutôt que protectionniste, multilatérale plutôt qu'unilatérale. Elle défendait une vision d'un monde dominé par une hégémonie certes, mais bienveillante, régulatrice, fondée sur le droit et la négociation. Certes les Etats-Unis mettaient la main à la poche pour assurer la stabilité du système. Il leur coûtait, donc, mais était censé leur rapporter davantage (« l'avantage exorbitant » du dollar, par exemple). C'était une vision du monde dont on connaît les limites et les contradictions. Mais ce n'est pas une révision que le 2 avril annonçait mais bien une rupture. La marche du monde redevient un jeu « gagnant-perdant ». Oublié donc le jeu « gagnant-gagnant » quitte à laisser sa défense aux Chinois, nouveaux héritiers pourtant bien peu crédibles du multilatéralisme.

Ainsi, la journée du 2 avril ne se contente pas d'afficher une liste de droits de douane exorbitants. Elle annonce aussi le retrait nihiliste des Etats-Unis d'un ordre **international** qu'ils avaient imposé au monde avec ses failles et ses mérites. Le sale gosse a cassé ses jouets.

Mais pour quelle alternative ? Il serait raisonnable de craindre le pire.

[1] Hors traités de libre-échange et des « préférences » pour les pays en développement.

À lire aussi

Evitement de l'impôt : ce que “Cash Investigation” ne comprend obstinément pas à la fiscalité des dividendes de Bernard Arnault

Jean-Philippe Delsol

Par Jean-Marc Siroën

MOTS-CLES

guerre commerciale , 2025 , libération day , guerre tarifaire , sanctions , taxes , droits de douane , Chine , États-Unis , Donald Trump , Xi Jinping , commerce international , OMC

THEMATIQUES

Economie